



COMMUNIQUÉ *pour publication immédiate*



Violence sexuelle sur les campus : le RQCALACS réagit à la stratégie de la ministre

22 août 2017

Montréal, lundi le 21 août 2017 – Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RQCALACS) salue la volonté de la ministre David d'effectuer un changement de culture dans les communautés collégiale et universitaire en matière de violence sexuelle. Nous sommes ravies qu'une "[Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur](#)" ait été lancée avant la rentrée scolaire et nous recevons avec enthousiasme l'annonce des 23 millions qui seront investis, sur cinq ans, pour la mise en place des mesures annoncées.

Nous accueillons favorablement la mesure visant l'implantation de guichets uniques, dans tous les établissements collégiaux et universitaires, pour les survivants-es d'agression sexuelle et nous espérons que ce service sera véritablement accessible aux personnes en situation de handicap, sécuritaire et adapté aux besoins des groupes minoritaires comme les étudiant.e.s internationaux, les étudiant.e.s autochtones, racisé.e.s et/ou appartenant à la diversité sexuelle et de genre. En outre, nous espérons que les investissements serviront principalement à la prévention et à la sensibilisation de la violence sexuelle auprès de tous-tes les membres des institutions postsecondaires et que les différents moyens de prévention tiendront compte des besoins et des réalités de tous ces groupes marginalisés. Nous souhaitons également que les organismes travaillant sur le terrain et détenant une réelle expertise en matière d'intervention et de prévention de la violence sexuelle soient reconnus et interpellés dans la mise en place de ces mesures.

Par ailleurs, nous encourageons les mesures d'accommodement pour les victimes, mais nous questionnons le fait que ce soit la victime, plutôt que son agresseur, qui doive adapter ses activités et habitudes. Il faut comprendre que certains contextes rendent impossible la mise en place de plusieurs accommodements proposés. Par exemple, quelles mesures seraient mises en place dans une situation où la victime ne pourrait changer de résidence ou de cours parce que son université, située dans une région éloignée, ne posséderait qu'une seule résidence étudiante et proposerait une offre de cours limitée? La victime devrait-elle abandonner ses études faute d'options disponibles? Notons également que la Stratégie déployée par la ministre David ne prévoit aucune mesure pour contrer la culture d'impunité qui entoure le problème des violences sexuelles.

D'autre part, nous souhaitons que soient mieux encadrées les initiations étudiantes, mais tenons à rappeler que les mesures visant à restreindre la consommation d'alcool lors de ces activités ne doivent pas servir à déresponsabiliser ou à excuser les agresseurs. Entendons-nous bien : ce n'est pas l'alcool qui cause des agressions, mais bien les agresseurs. Ceci dit, il est nécessaire de sensibiliser les communautés étudiantes sur la manière dont l'alcool est utilisé comme drogue du viol, puis sur la culture sexiste et misogyne qui entoure les initiations étudiantes de certaines facultés.

En terminant, nous attendons avec impatience le projet de loi cadre promis par la ministre lors du lancement de la "Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur".

Mission de l'organisme

Depuis 35 ans, le Calacs Agression Estrie vient en aide aux femmes et aux adolescentes (12 ans et plus) ayant été victimes d'agression à caractère sexuel ainsi qu'à leurs proches. L'organisme communautaire autonome offre des services d'aide directe, de prévention et de sensibilisation aussi bien qu'il réalise des luttes et des actions politiques.

Suivez-nous sur [Facebook](#)

Le Calacs Agression Estrie est financé



L'agence de santé et
de services sociaux
de l'Estrie

Pour information : **Maggie Fredette**
819-563-9999 pst 223